

REPUBLICUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU DIAMARE

COMMUNE DE MERI

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

FAR NORTH REGION

DIAMARE DIVISION

MERI COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

DÉCISION D'ATTRIBUTION N°008/DA/C-MERI/SG/2023

PORANT ATTRIBUTION DE MARCHE, OBJET DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT (DCNO) :

- N°008/DCNO/C-MERI/CIPM/BEC/2023 DU 18/08/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MERI : AUTORITE CONTRACTANTE.

- VU LA CONSTITUTION ;
- VU LA LOI N° 2019/024 DU 24 DECEMBRE 2019 PORTANT CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES ;
- VU LE DECRET N° 2001/048 DU 23 FEVRIER 2001 PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
- VU LE DECRET N° 2002/03 DU 19 AVRIL 2002 PORTANT CODE GENERAL DES IMPOTS ;
- VU LE DECRET N° 2003/651/PM DU 16 AVRIL 2003 FIXANT LES MODALITES D'APPLICATION DU REGIME FISCAL DES MARCHES PUBLICS ;
- VU LE DECRET N° 2004/275 DU 24 SEPTEMBRE 2004 PORTANT CODE DES MARCHES PUBLICS ET SES TEXTES D'APPLICATION SUBSEQUENTES ;
- VU LE DECRET N° 2011/409 DU 09 DECEMBRE 2011 PORTANT ORGANISATION DU GOUVERNEMENT, MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LE DECRET N° 2018/190 DU 02 MARS 2018 ;
- VU LE DECRET N° 2011/410 DU 09 DECEMBRE 2011 PORTANT FORMATION DU GOUVERNEMENT, MODIFIÉ ET COMPLÉTÉ PAR LES DECRETS N° 2015/434 DU 02 OCTOBRE 2015 ET 2018/190 DU 02 MARS 2018 ;
- VU LE DECRET N° 2004/275 DU 24 SEPTEMBRE 2004 PORTANT CODE DES MARCHES PUBLICS ;
- VU LE DECRET N° 2012/074 DU 08 MARS 2012 PORTANT CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DE PASSATION DES MARCHES ;
- VU LE DECRET N° 2012/075 DU 08 MARS 2012 PORTANT ORGANISATION DU MINISTÈRE DES MARCHES PUBLICS ;
- VU LE DECRET N° 2012/076 DU 08 MARS 2012 MODIFIANT ET COMPLÉTANT CERTAINES DISPOSITIONS DU DECRET N° 2001/048 DU 23 FEVRIER 2001 PORTANT CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ARMP ;
- VU LE DECRET N° 2012/4075 DU 08 MARS 2012 PORTANT CRÉATION DES COMMISSIONS INTERNES DE PASSATION DES MARCHES AUPRÈS DE CERTAINES COMMUNES ;
- DECRET N° 2013/7987/PM DU 13 SEPTEMBRE 2013 PORTANT CRÉATION, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS DE SUIVI DE L'EXECUTION PHYSICO-FINANCIERE DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ;
- VU LE DECRET N° 2018/366 DU 20 JUIN 2018 PORTANT CODE DES MARCHES PUBLICS ET SES TEXTES D'APPLICATION SUBSEQUENTS ;
- VU L'ARRÊTÉ PRESIDENTIEL N°93/CAB/PM DU 30 FEVRIER 2007 METTANT EN VIGUEUR LES CAHIERS DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ENTRANT DANS LE CADRE DE LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS ;
- VU LA CIRCULAIRE N°002 ET 003/CAB/PM DU 30 JANVIER 2011, PRÉCISANT LES MODALITÉS DE MUTATION ÉCONOMIQUE DES MARCHES PUBLICS ;
- VU LA CIRCULAIRE N°001/CAB/PR DU 19 JUIN 2012 RELATIVE À LA PASSATION ET CONTRÔLE DE L'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS ;
- VU LA CIRCULAIRE N°0001/PR/MINMAP/CAB DU 25 AVRIL 2022 RELATIVE À L'APPLICATION DU CODE DES MARCHES PUBLICS ;

- VU LA CIRCULAIRE N°00000006/C/MINFI DU 30 DECEMBRE 2022, PORTANT INSTRUCTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES LOIS DE FINANCES, AU SUIVI ET AU CONTROLE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT ET DES AUTRES ENTITES PUBLIQUES POUR L'EXERCICE 2023 ;
- VU LA LETTRE CIRCULAIRE N°00000192/LC/MINFI DU 06 JANVIER 2023 RELATIVE A L'EXECUTION, AU SUIVI ET AU CONTROLE DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DECENTRALISEES POUR L'EXERCICE 2023
- VU LE DOSSIER D'ANALYSE TECHNIQUE DES OFFRES ET LE PROCES-VERBAL DE VALIDATION ET ATTRIBUTION DU MARCHE ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : EST, POUR COMPTER DE LA DATE DE SIGNATURE DE LA PRESENTE DECISION, ATTRIBUE LE MARCHE, OBJET DE L'AVIS DE DEMANDE DE COTATION NATIONAL OUVERT (DCNO) :

- N°008/DCNO/C-MERI/CIPM/BEC/2023 DU 18/08/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.
Conformément au tableau ci-dessous :

N°	Désignation	ENTREPRISE Adjudicataire	MONTANT PROPOSE TTC	MONTANT CORRIGE TTC	NOTE TECHNIQUE	DELAIS
1	N°008/DCNO/C.MERI/CIPM/BEC/2023 DU 18/08/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MERI	ETS AGOUA BP 786 Tel: 677 53 53 49	14 800 526	14 800 226	85,71%	30 Jours

Article 2 : Le Directeur de l'entreprise concernée est invité à se présenter sous huitaine à la Commune de Meri, pour les modalités d'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations :

- DOMINODEVEL/DIA
- DDMINNAE/DIA
- PRESIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au DDM)
- IAFB/MERI (pour information)
- SOPECAM (pour publication)
- CRTV (pour large diffusion)
- AFFICHAGE (pour information)
- INTERESSEES (pour information)
- CHRONO/ARCHIVES



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 REGION DE L'EXTREME-NORD
 DEPARTEMENT DU DIAMARE
 COMMUNE DE MERI
 SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE-WORK-FATHERLAND
 FAR NORTH REGION
 DIAMARE DIVISION
 MERI COUNCIL
 GENERAL SECRETARIAT

N°008/CR/C-MERI/SG/2023

COMMUNIQUE RADIO

Le Maire de la Commune de Meri, Autorité Contractante, a l'honneur d'informer le public du résultat portant publication d'attribution, objet de l'avis de demande de cotation national ouvertes (DCNO) :

- N°008/DCNO/C-MERI/CIPM/BEC/2023 DU 18/08/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MERI, DEPARTEMENT DU DIAMARE, REGION DE L'EXTREME-NORD.

Après les évaluations, la Commission Interne de Passation des Marchés a examiné les offres et a proposé que l'entreprise suivante soit adjudicataire dudit marché, conformément au tableau ci-dessous :

N°	Désignation	ENTREPRISE Adjudicataire	MONTANT PROPOSE TTC	MONTANT CORRIGÉ TTC	NOTE TECHNI QUE	DELAIS
1	N°008/DCNO/C.MERI/CIPM/BEC/2023 DU 18/08/2023 EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF A LA FOURNITURE DE MATERIEL DIDACTIQUE (PAQUET MINIMUM) DANS LES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES DE LA COMMUNE DE MERI	ETS AGOUA BP 786 Tel: 677 53 53 49	14 800 526	14 800 226	85,71%	30 Jours

Le Directeur de l'entreprise concernée est invité à se présenter sous huitaine à la Commune de Meri, pour les modalités d'établissement de la Lettre-Commande y afférente.

Le présent communiqué sera enregistré et publié partout où besoin sera. /-

AMPLIATION :
 - DOMINODEVEL/DIA
 - DOMINMAP/DIA
 - PRESIDENT/ CIPM (pour information)
 - ANMP (pour publication au BFM)
 - IAFB/MERI (pour information)
 - SUPSCAN (pour publication)
 - CITV (pour large diffusion)
 - AFFICHAGE (pour information)
 - INTERESSELS (pour information)
 - CHRONO/ARCHIVES

